



*Guide d'étude*

# **Comité de crise : L'exécution de Marie-Antoinette d'Autriche**

Indice	
<b>Mots de bienvenue</b>	3
<b>Introduction au comité de crise historique</b>	¡Error! Marcador no definido.
<b>Détails techniques de notre comité de crise</b>	6
Les personnages	6
Le tribunal révolutionnaire	7
<b>Un peu d'histoire : La Révolution française</b>	7
La contre révolution	8
Le résultat	8
<b>Les personnages</b>	9
Marie-Antoinette	9
Maximilien de Robespierre	10
Jacques Nicolas Billaud-Varenne	10
Jean-Nicolas Pache	10
Antoine Fouquier-Tinville	¡Error! Marcador no definido.
Troçon Ducoudray	¡Error! Marcador no definido.
Chauveau-Lagarde	¡Error! Marcador no definido.
Martial Herman	¡Error! Marcador no definido.
Marie Joseph Emmanuel Lanne	11
Jacques-René Hebert	11
Ettiene Foucault	11
Joseph Donzé de Verteuil	12
Pierre Gaspard Chaumette	12
<b>La situation actuelle</b>	12
<b>Les QARMAS</b>	13
<b>Bibliographie</b>	13

## Mots de bienvenue

Marina Davier

**Directrice**

*marinarosa5901@gmail.com*

Chers délégués, bienvenus au PUCPMUN 2019 ! Je m'appelle Marina Rosa Davier Albarracin et j'ai le plaisir d'être votre directrice pour le comité de crise. Actuellement je suis en premier cycle d'Études Généraux en Lettres et aussi j'étudie Sciences Politiques à l'Université Catholique Pontificale du Pérou. Je suis une personne drôle et ponctuelle et j'aime beaucoup lire des romances et regarder des films sur le racisme et les conflits sociaux.

J'ai commencé à faire MUN pendant le 2017 à USILMUN et j'ai senti que cette activité allait être un aide pour moi car je pouvais améliorer mon niveau de parler devant beaucoup de gens, aussi faire des négociations et répéter différentes opinions. J'ai gagné mon premier prix à PUCPMUN (*Diplomacy Award*) et le prix *Outstanding* au PERUMUN avec ma délégation scolaire SSCCMUN. J'aime bien faire comités de l'Assemblée Générale, plus spécifiquement, DISEC.

Ce comité s'agit du jugement de l'exécution de Marie Antoinette après la révolution française j'espère que pendant les jours le débat être objectif et ,qui coule bien je vous souhaite le mieux et vous pouvez m'écrire si vous ont des doutes. Bonne chance !

Laura Mantilla

**Directrice Adjointe**

*lauramvtc@gmail.com*

Chers délégués, bienvenus au comité de crise ! Je m'appelle Laura Mantilla, j'ai 26 ans et j'aurai le plaisir d'être votre directrice adjointe pendant ce comité. J'ai fini mes études en Communication Audiovisuelle et Médias Interactifs avec une spécialité en journalisme d'investigation télévisée à l'UPC et je suis prête à partir aux Pays Bas pour poursuivre le master *Media and Business* à l'Université Erasmus de Rotterdam.

Ma vie a toujours été marquée par l'internationalité : fille d'une mère colombienne et un père péruvien, j'ai fait mes études dès 5 ans au Lycée Franco-Péruvien de Lima où j'ai appris le français et j'ai suivi le baccalauréat général en lettres. Cette expérience m'a continuellement exposé aux valeurs fondamentales françaises : l'esprit critique et « Liberté, Égalité, Fraternité » qui seront toujours instillées dans mon cœur. Cet esprit critique ainsi que l'importance accordée à la dialectique, bases de l'éducation française, sont essentiels pour ce comité.

C'est mon premier comité de crise historique et une opportunité pour redécouvrir un moment de l'histoire française si emblématique comme l'exécution de Marie Antoinette d'Autriche. Je vous souhaite de réussir, délégués.

Vania Gastulo

**Modératrice**

*vania.gastulo@gmail.com*

Salut, les délégués ! Mon nom est Vania Gastulo et j'ai le plaisir de faire partie du conseil du comité de crise dans cette édition du PUCPMUN. J'ai 17 ans et je suis actuellement étudiante de Sciences Politiques et Gouvernement à l'Université Catholique Pontificale du Pérou. Je m'attends à ce que vous démontrez toutes les connaissances techniques et tous les aspects de cette crise historique, car ils représentent les valeurs et les objectifs de l'exécution de Marie Antoinette pendant le règne de Louis XVI en France.

Ma carrière aux modèles des Nations Unies m'a appris que chaque conférence est unique et constitue une opportunité d'acquérir des compétences non techniques, y compris la négociation et l'oratoire. J'ai eu l'opportunité de participer au MUN depuis 2017 ; période pendant laquelle, j'ai assisté à la plupart des conférences nationales et à une internationale, *Ivy League Model United Nations*. En conséquence, j'ai eu l'occasion de faire partie d'une délégation scolaire, au sein de laquelle j'ai fait partie du Directoire, ISD. De plus, j'ai gagné mon premier comité de crise au PERUMUN au sein duquel j'ai beaucoup appris sur la manière dont fonctionnent les relations réelles et leur importance. Personnellement, j'aime les comités de crise parce qu'ils sont dynamiques, rapides et intrigants en raison des actions secrètes présentées, qui représentent dans la vie réelle le moyen intelligent de gérer les ressources disponibles, telles que les relations sociales, les sources de pouvoir et d'influence tangibles, afin d'atteindre vos objectifs personnels et collectifs. De plus, les Directives ajoutent plus de pression aux délégués et d'événements disruptives au comité en raison du rôle important qu'ils jouent, lorsqu'il s'agit de prendre des décisions importantes en quelques minutes. Par conséquent, je compte sur leur présence lors des sessions du comité et de l'ensemble de la conférence. MUN est une expérience qui change la vie, il m'a aidé à prendre une décision concernant mon avenir : mes études universitaires. J'espère que cela vous aide aussi. Prenez cette conférence comme une occasion de grandir en tant que personne et n'ayez pas peur de participer à chaque caucus et à chaque négociation, vous ne savez jamais quel sera le résultat, alors faites de votre mieux. J'ai vraiment hâte de voir le comité et de vous voir, chers délégués. Il est temps de jouer vos cartes !

## Introduction au comité de crise historique

Pour les délégués qui ne connaissent pas les comités de crise, nous pouvons expliquer un peu. Qu'est-ce qu'une crise ? "Crise" est un comité différent aux comités réguliers présents aux MUN : c'est un exercice de simulation permettant de nous rapprocher à une reconstitution historique ; cependant avec la liberté d'établir ou explorer des destins ou futurs alternatifs. Ces comités comprennent un nombre réduit de délégués et émulent une situation historique qui permettra d'émettre certaines réflexions sur des événements passés, des possibles futurs inachevés ou des futurs hypothétiques.

Ces caractéristiques font du comité de crise un comité plus flexible au sein desquelles les délégués pourront prendre des décisions immédiates et changer le monde qui les entoure de manière réelle et profonde. Le sujet à traiter dans un comité de crise changera énormément dès le début à la fin de la crise ; tout est possible : soulèvements des rebelles, épidémies, guerres et révolutions, assassinats, etc. Entre les actions des délégués et celles faites aux coulisses, vous devrez être préparés pour réagir à toute vitesse.

Un comité de crise nous permet de nous immerger dans l'histoire, réévaluer et redéfinir la prise de décision faite dans une réalité spatio-temporelle différente à la nôtre : définir des scénarios, des tactiques, des stratégies et d'explorer les conséquences et différents chemins à suivre dans le cadre des anciennes connaissances.

Ce que nous espérons de vous, chers délégués, c'est une pensée originale et dynamique orienté au consensus. Votre créativité et vitesse de décision seront primordiales pour le déroulement de ce comité. N'oubliez pas que la prévoyance vous fera gagner.

## Détails techniques de notre comité de crise

### Les personnages

Les délégués, à différence des comités réguliers du MUN où des pays sont représentés, représenteront, chacun, un individu historique pendant cette crise : des politiques, des juges, des journalistes, etc. Ils peuvent avoir certains pouvoirs ou avantages dépendant de leur fonction historique.

## Le tribunal révolutionnaire

Notre comité de crise aura lieu dans le cadre du tribunal révolutionnaire, plus précisément dans la salle d'audience de Marie Antoinette.

Accusée de haute trahison, Marie Antoinette d'Autriche doit faire face à un procès dont dépend sa vie. Elle comparaitra devant le tribunal révolutionnaire pour être tenue responsable de ses actes. Elle sera accompagnée de ceux qui ont passé leurs années de règne avec elle, en plus des témoignages et des juges qui décideront de leur sort.

## Un peu d'histoire : La Révolution française

Le 17 juin 1789, les députés s'auto proclament *Assemblée nationale* puis font serment de ne pas se séparer tant qu'ils n'auront pas donné une constitution à la France, selon l'**exemple américain**. Ils souhaitent ainsi mettre un terme à l'autoritarisme royal et établir une monarchie parlementaire. À Paris, des rumeurs font craindre une intervention des troupes contre la capitale. Le 14 juillet 1789, des émeutiers s'en vont prendre d'assaut la **Bastille**, une vieille forteresse de la guerre de Cent Ans qui symbolise l'arbitraire royal aux yeux des Parisiens.

Le 26 août 1789 est votée la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*. C'est l'acte le plus remarquable de la Révolution. Les députés, inspirés par les grands philosophes français et anglais des siècles précédents (Hobbes, Locke, Montesquieu, Rousseau...) votent dans l'enthousiasme cette Déclaration de 17 articles commençant par cette phrase mémorable et impensable sous l'Ancien Régime : « *Tous les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits...* ». Le 1er octobre 1791, la première Constitution française entre en application. Elle inaugure une monarchie constitutionnelle à l'anglaise où le pouvoir législatif (rédiger les lois) est confié à une Assemblée du même nom.

Louis XVI troque son titre de roi de France pour celui, plus humble, de roi des Français. Il dispose du pouvoir exécutif et continue d'exercer son droit de veto qui lui permet de repousser ou retarder les textes de l'Assemblée.

En 1792, le roi et l'assemblée ont déclaré la guerre à l'Angleterre et à la grande ennemie de la France: l'Autriche. Cette guerre, qui commença en 1792 et dura jusqu'en 1815, a provoqué la chute du roi. Le peuple a accusé le roi d'être un traître, de vouloir la défaite de la France et

la victoire de l'Autriche, sa femme, Marie-Antoinette, étant elle-même Autrichienne. La monarchie a été renversée le 10 août 1792. On a alors réuni une nouvelle assemblée qui a été appelé La Convention.

La révolution française a terminé le jugement vas commencer depuis sa fuite et son arrestation à Varennes en juin 1791, le sort de la famille royale était en suspens, la journée insurrectionnelle du 10 août 1792 allait sceller tragiquement son avenir. Une procédure judiciaire s'engagea donc, les députés presque unanimement déclarent Louis Capet coupable de conspiration contre la sûreté générale de l'État. Chacun des représentants des départements allait maintenant exprimer le châtimeut proposé, ce fût la mort qui l'emporta. Et le 21 janvier 1793, Louis XVI est guillotiné.

### La contre révolution

Si bien les révolutionnaires veulent tout le changer, la révolution a aussi des adversaires qui veulent la restauration de l'Ancien Régime et le retour du Roi. Si bien la cour perd leurs privilèges, ils résistent contre les libertés et les nouveaux droits accordés au Peuple. L'Église catholique et le clergé font parties de contre-révolutionnaires puisque ces nouvelles dispositions réduisent le pouvoir et l'influence religieuse au siège du pouvoir.

Les royalistes, certains écrivains comme Rivarol, Suleau et la même Marie-Antoinette entretiennent ce courant d'idées. La mort de Louis XVI des violentes réactions comme celles de Vendée, et autres régions, contestent la Révolution. Avec la victoire des Montagnards sur les Girondins, le fédéralisme connaît sa fin. La Terreur s'installe et la persécution des opposants commence. (France TV, n.d.)

### Le résultat

Une nouvelle France apparaît comme résultat de la Révolution française et représente une menace d'affaiblissement des régimes monarchistes européens. Au niveaux **politique**, le roi perd ses pouvoir absolus et doit maintenant partager son pouvoir avec l'assemblée qui est responsable de proposer et faire voter les lois. Avec la séparation de pouvoirs, le peuple entre dans la vie politique grâce au droit de vote et commence à élire ses représentants. Au niveaux **social et civique**, l'égalité et la liberté sont exigés par le peuple et deviennent un des symboles de la Révolution française. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est adoptée comme préambule à la Constitution le 26 août 1789. La Marseillaise devient le nouvel hymne



national, l'école est publique, le mariage civil et le divorce sont possibles. Au niveau **administratif**, la loi devient la même pour tous et les départements sont créés avec des villes principales. Au niveau **économique**, un nouvel impôt est introduit dépendant du revenu de chaque citoyen. L'industrie et le commerce sont libéralisés favorisant le commerce à l'intérieur de la France. Au niveau **justice**, la lettre de cachet est éliminée et le principe de la présomption d'innocence est reconnu. Au niveau **religion**, le clergé perd ses biens au nom de l'État et son vendus. Les prêtres deviennent fonctionnaires payés par l'État. (France TV, n.d.)

## Les personnages

### Marie-Antoinette

Marie-Antoinette est née à Vienne le 2 novembre 1755, fille de François 1<sup>er</sup> de Lorraine, l'empereur du Saint-Empire romain germanique, et de Marie-Thérèse de Habsbourg, archiduchesse d'Autriche.

Le 16 mai 1770, Marie-Antoinette marrie Louis-Auguste de France, futur Louis XVI, et devient dauphine de France. Ce mariage, célébré dans la Chapelle royale du château de Versailles et, en partie résultat des efforts du secrétaire d'État des affaires étrangères, le duc de Choiseul, est un des symboles de la réconciliation franco-autrichienne. Marie-Antoinette devient alors la première femme de la cour et le symbole de jeunesse et d'un nouveau règne proche à commencer. Le 10 mai 1774, Louis XV mort et elle devient reine avec que 19 ans. (Château de Versailles, n.d.)

Louis XVI la laisse prendre une place à la cour différente à celle de sa mère et sa grand-mère. Marie-Antoinette devient responsable de choisir les divertissements de la cour : elle désigne les spectacles, encourage des artistes et se rejoue avec les bals de la cour. Elle entretient son cercle dans son appartement avec des soirées de billard et de jeux de cartes, souvent rentrant en excès.

A différence de la cour versaillaise, Marie-Antoinette préférait le cérémonial simple des palais autrichiens où elle bénéficiait d'une vie plus intime.

Marie-Antoinette essaie sans succès de jouer un rôle politique à la cour. Nonobstant une opinion initiale très favorable, elle devient la cible des pamphlets et caricatures par ses exagérées dépenses qui font penser la bourgeoisie qu'elle est la coupable des finances du

royaume. À partir de 1785 avec l'affaire du Collier, c'est image de la reine empire. Son attitude vers la Révolution française reste ambiguë : entre la fuite et la conciliation. (Château de Versailles, n.d.)

### Maximilien de Robespierre

Né le 6 mai 1758 à Aras, Maximilien de Robespierre est un révolutionnaire français et grande figure de la Terreur connu comme « l'Incorruptible ». Il obtient sa licence de droit et devient avocat. En 1789, il est élu député du Tiers état au États généraux. Robespierre devient une figure démocrate et révolutionnaire grâce aux sujets qu'il soutient : l'abolition de l'esclavage, le droit de vote pour un plus grand nombre de personnes, la fin de la monarchie et l'égalité des droits. Il fait partie de la Montagne, un des partis politiques de la Révolution française. À différence des Girondins, Robespierre s'oppose à déclarer la guerre au royaume d'Autriche parce que le seul focus devait être la Révolution française.(FNAC, n.d.)

### Jacques Nicolas Billaud-Varenne

Né le 5 mai 1746 à La Rochelle, Jacques Nicolas Billaud-Varenne est un avocat et homme politique français. Il était membre du club jacobin et du club de Cordeliers. Député montagnard, élu député à la Convention nationale en 1792 pour Paris. Il a voté en faveur de l'exécution de Louis XVI. En 1793, il est élu Président de la Convention nationale et membre du comité de salut public. (Archontology, 2013)

### Jean-Nicolas Pache

Né le 5 mai 1746 à Verdun, Jean-Nicolas Pache est un homme politique français actif durant la Révolution. En 1792, lors d'une mission à Toulon, il fut nommé ministre de Guerre. En janvier 1793, les girondins le font démissionner du poste. En février 1793, il est élu et proclamé maire de Paris. C'est lui qui fit inscrire sur les édifices publics la devise : « Liberté, Égalité, Fraternité ». (Larousse, n.d.)

### Antoine Fouquier-Tinville

Né le 10 juin à Aisne, Antoine Fouquier-Tinville était un magistrat et homme politique français. En août 1792, il devient membre du jury d'accusation et accusateur public du Tribunal révolutionnaire en mars 1793. (Larousse, n.d.)

### Guillaume Alexandre Tronson du Coudray

Né le 18 novembre à Reims, Guillaume Alexandre Tronson du Coudray était un avocat français qui défendit Marie-Antoinette.

### Claude François Chauveau-Lagarde

Né le 21 janvier à Chartres, Claude François Chauveau-Lagarde était un homme politique français et un célèbre avocat qui a défendu Marie-Antoinette.

### Martial Herman

Né le 29 août 1759 à Saint-Pol-sur-Ternoise, Martial Herman était un homme politique, avocat et juge français. En août 1793, dû son amitié avec Robespierre, il a été nommé à la tête du Tribunal révolutionnaire. Il préside le procès de Marie-Antoinette.

### Marie Joseph Emmanuel Lanne

Avec la Révolution, l'activité politique de Lanne s'intensifie. En 1790, il est élu Procureur-syndic de la commune de Saint-Pol. Avec Herman et le frère de celui-ci, Amé-Bruno, il fonda, en 1791, la Société populaire de sa ville qui fut affiliée au Club des jacobins de Paris.

### Jacques-René Hebert

(Alençon, Maine, 1757 - Paris, 1794) Activiste politique de la Révolution française. C'était un artisan sans métier fixe, avec une idéologie ultra-révolutionnaire proche de l'anarchisme. Après l'éclatement de la Révolution française de 1789, il fonda un journal (Le Père Duchesne, 1790), dont le style populaire et extrémiste reçut une large audience.

### Jean Baptiste Coffinhal

**Pierre-André Coffinhal-Dubail**, dit **Jean-Baptiste Coffinhal**, est un juriste et révolutionnaire français, né le 7 novembre 1762 à Vic-sur-Cère (Auvergne) et mort guillotiné le 19 thermidor an II (6 août 1794) à Paris.

Il a notamment été membre du conseil général de la Commune de Paris et du Tribunal révolutionnaire.

Il s'enthousiasme pour la Révolution, prend une part active à l'agitation politique qui secoue la capitale, mais sans succès. Électeur de la section de l'Île-Saint-Louis en 1791 et en 1792, il est nommé ensuite commissaire de police de la section de la Fraternité. Membre du Club des jacobins, il participe à la journée du 10 août 1792 et devient juge du tribunal criminel extraordinaire créé le 17 août suivant.

Pierre-André Coffinhal est nommé juge du Tribunal révolutionnaire, lors de sa création, le 10 mars 1793. Ami de Fouquier-Tinville, lié politiquement à Maximilien de Robespierre, il fait montre dans son action d'un zèle et d'une intransigeance qui contribuent autant à la hargne de ses adversaires que ses « formules sans nuance et le goût pour les mots d'esprit déplacés » qu'on lui prête.

### Joseph Donzé de Verteuil

**Joseph-François-Ignace Donzé**, dit l'**Abbé de Verteuil**, puis **Donzé-Verteuil**, né le 20 octobre 1736 à Belfort et mort le 26 décembre 1818 à Nancy, est un ecclésiastique catholique, un homme de lettres et un révolutionnaire français, membre du Tribunal révolutionnaire.

### Pierre Gaspard Chaumette

**Pierre-Gaspard Chaumette** , (né le 24 mai 1763 à Nevers - décédé le 13 avril 1794 à Paris), dirigeant de la Révolution française, réformateur social et promoteur du culte anti-chrétien de la déesse Reason. Il a été mis à mort par le tribunal révolutionnaire à cause de son extrémisme démocratique.

## La situation actuelle

Après l'exécution de Louis XVI, le 21 janvier 1793, la gauche de la Convention nationale réclame immédiatement la peine de mort pour celle qu'on appelle désormais la veuve Capet.

En mars 1793, Robespierre en particulier demande que Marie-Antoinette soit traduite devant le Tribunal révolutionnaire pour éviter un présumé complot qui aurait pour but d'enlever les fils de Louis XVI et de le proclamer sous les nom de Louis XVII on la sépare de sons fils en juillet.Cette séparation achève de la briser

Le 5 octobre 1793, la Convention nationale vote le décret ordonnant que « *le tribunal révolutionnaire s'occupera sans délai et sans interruption du jugement de la veuve Capet* ».

Le 12 octobre 1793, à 06 heures, Marie-Antoinette subit un interrogatoire secret destiné à préparer l'audience devant débiter le surlendemain. Entourée de deux gendarmes et d'un huissier, elle traverse la cour des hommes puis, par l'escalier Bonbec, pénètre dans la salle

d'audience du Tribunal révolutionnaire. Cette "salle de la Liberté" (Grand'chambre) est la salle dans laquelle les rois tenaient jadis leurs lits de justice.

Depuis la mort du roi, la reine n'a plus la même densité politique, et la "veuve Capet", à la différence de son époux, comparaît devant une véritable institution et non pas devant la représentation nationale.

Trois chefs d'accusation sont retenus :

- d'avoir épuisé le trésor national
- d'avoir entretenu des intelligences et des correspondances avec l'ennemi
- d'avoir tramé des conspirations contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat

## Les QARMAS

1. Après avoir analysé les accusations portées contre Marie-Antoinette et évalué les preuves à l'appui, quelle décision le tribunal révolutionnaire prendra-t-il quant à la sanction qui sera infligée à la reine ? Ou, en tenant compte du public, existe-t-il la possibilité d'absoudre la faute ?
2. Comment la république nouvellement créée fera-t-elle face aux manifestations et mouvements de masse qui cherchent à réduire les inégalités sociales et la nouvelle répartition des impôts ? Les autorités seront-elles disposées à perdre les bénéfices obtenus en faisant partie de la classe noble ?
3. Quel effet le jugement de Marie-Antoinette aurait-il sur la situation économique, politique et sociale de la France ? Comment la crise économique provoquée par le mauvais investissement des fonds nationaux sera-t-elle confrontée ?
4. Pour donner le verdict final du procès, sera prise en compte l'enquête sur l'achat du collier offert par les bijoutiers Charles Boehmer et Marc Bassenge à la reine ? Ou les Valois de la Motte seront-ils définitivement inculpés ?

## Bibliographie

<https://www.britannica.com/biography/Pierre-Gaspard-Chaumette>

<https://criminocorpus.hypotheses.org/35414>

<http://www.justice.gouv.fr/histoire-et-patrimoine-10050/proces-historiques-10411/le-proces-de-marie-antoinette-22697.html>

[https://www.herodote.net/1789\\_1799-synthese-66.php](https://www.herodote.net/1789_1799-synthese-66.php)

<http://www.histoire-france.net/epoque/revolution-francaise>

<https://www.biografiasyvidas.com/biografia/h/hebert.htm>

<https://www.retronews.fr/politique/echo-de-presse/2017/10/13/1793-le-proces-et-lexecution-de-marie-antoinette>